

29.04.2008 - 11:45 Uhr

SRG SSR idée suisse fixe définitivement les honoraires du CA*Bern (ots) -*

Suite aux recommandations formulées par le Conseil fédéral en date du 21 décembre 2007, l'Assemblée des délégués de SRG SSR idée suisse a approuvé le 25 avril 2008 les rémunérations versées aux membres du CA.

En assemblée du 25 avril 2008, les délégués de SRG SSR ont approuvé les honoraires et jetons de présence du Conseil d'administration comme suit :

Les honoraires du président sont fixés à 135'000 CHF, ce qui correspond au montant de 2007 ainsi qu'aux recommandations du Conseil fédéral. Les membres du Conseil d'administration touchent un forfait de 32'000 CHF ; le supplément attribué au vice-président n'a quant à lui pas changé (1'500 CHF). Le supplément versé aux présidents des comités (sans le président SRG SSR) s'élève à 3'000 CHF. Est maintenu le jeton de présence de 1'000 CHF accordé aux membres du Conseil d'administration (sans le président SRG SSR) pour toutes les réunions de comités. Il est renoncé au jeton de présence pour les séances ordinaires du CA.

Si l'on tient tenu du nombre usuel de séances tenues chaque année, cette réglementation se traduit par un montant total de 38'000 CHF en moyenne pour un membre CA, pour autant qu'il n'y ait pas de réunions de comités ou de réunions ad hoc additionnelles, soit un chiffre inférieur aux recommandations du Conseil fédéral de 40'000 CHF pour un administrateur sans fonction spéciale. Compte tenu également des suppléments accordés au vice-président et aux présidents des comités, les honoraires moyens atteignent près de 40'000 CHF. On arrive ainsi à près de 320'000 CHF (contre 316'000 CHF en 2007) pour l'ensemble des conseillers d'administration sans le président.

Contact:

Daniel Steiner, porte-parole SRG SSR, 079 827 00 66

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100014224/100560277> abgerufen werden.